

La souveraineté selon Bodin

Par **Booker**, le **17/05/2013** à **11:13**

Bonjours juristudiants ! Je vous écris car hier j'ai eu un partiel sur Bodin. Le sujet fut "la souveraineté selon Bodin".

Et voilà je voulais votre avis sur une idée que j'ai inséré. J'ai dis en fait que Bodin semblait distinguer le siège de la souveraineté qu'est l'Etat et l'exercice de cette souveraineté qui peut être démocratique, aristocratique, monarchique.

Seulement voilà, au moment d'énumérer les attributs de la souveraineté j'ai écrit que Bodin reconnaissait des prérogatives au monarques absolu (impôts, guerre, loi, etc.). Selon vous c'est une grave erreur ?

Par **Booker**, le **17/05/2013** à **20:15**

Pas d'avis ?